

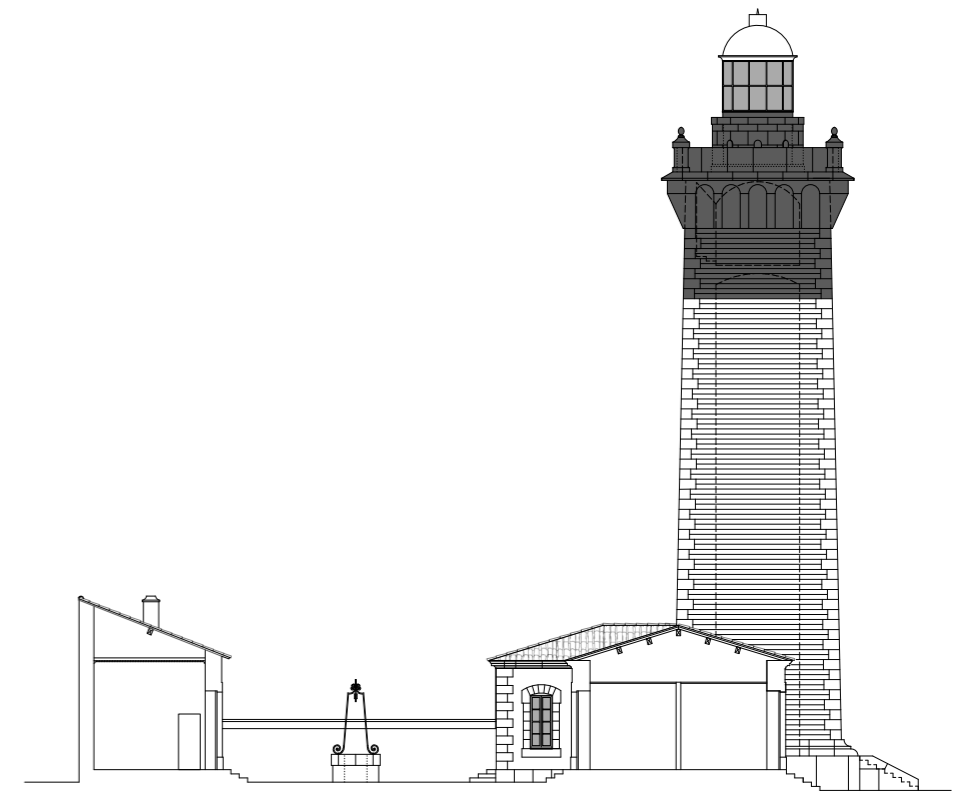


PERMIS DE CONSTRUIRE

27 juillet 2020

Valorisation éco-touristique du
Phare de l'Espiguette

Bâtiment annexe
Accueil et billetterie



Commune de Le Grau du Roi
 Conservatoire du Littoral
 Valorisation éco-touristique du
 Phare de l'Espiguette
 Bâtiment annexe
 Accueil et billetterie

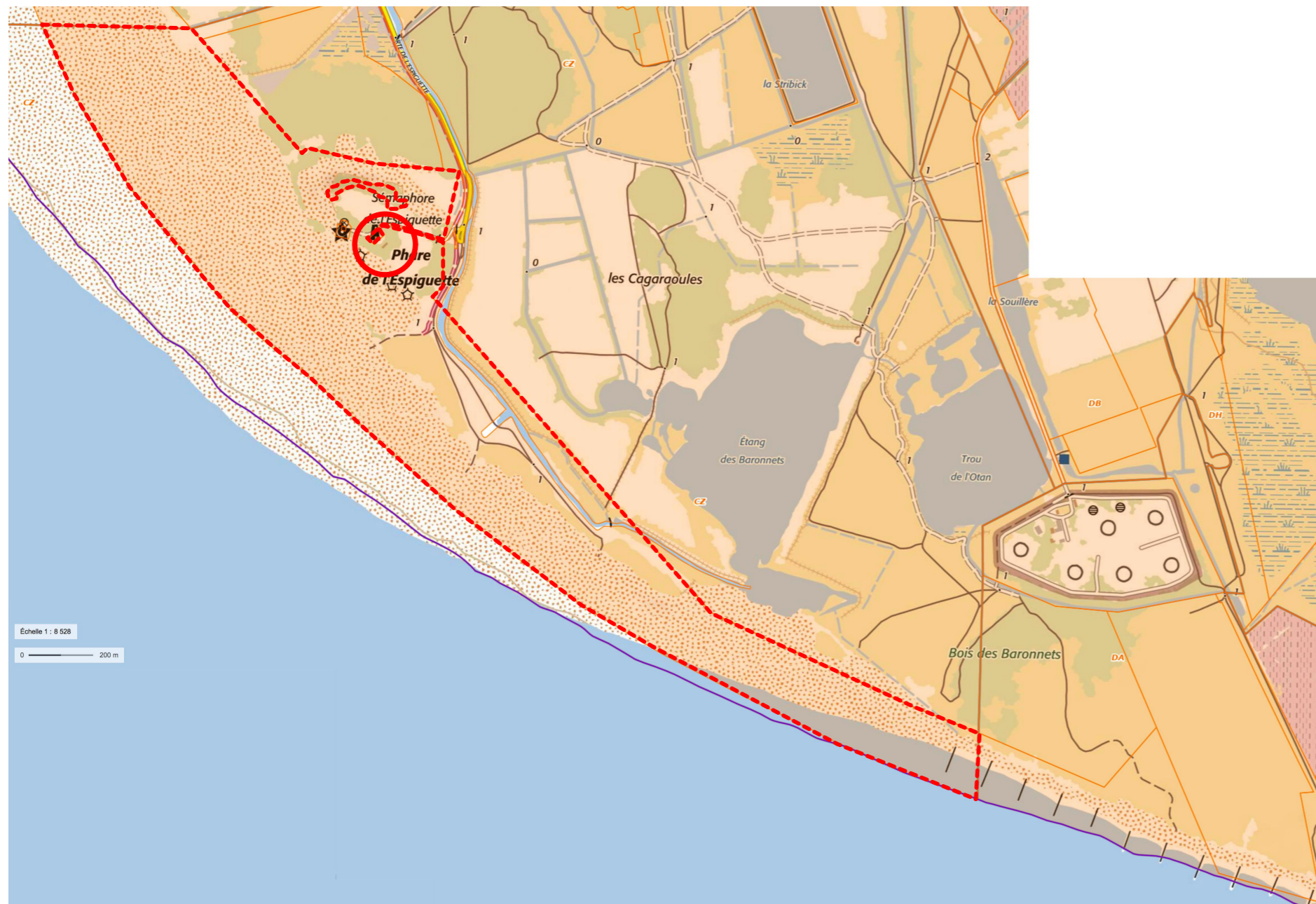
PERMIS DE CONSTRUIRE

27 juillet 2020

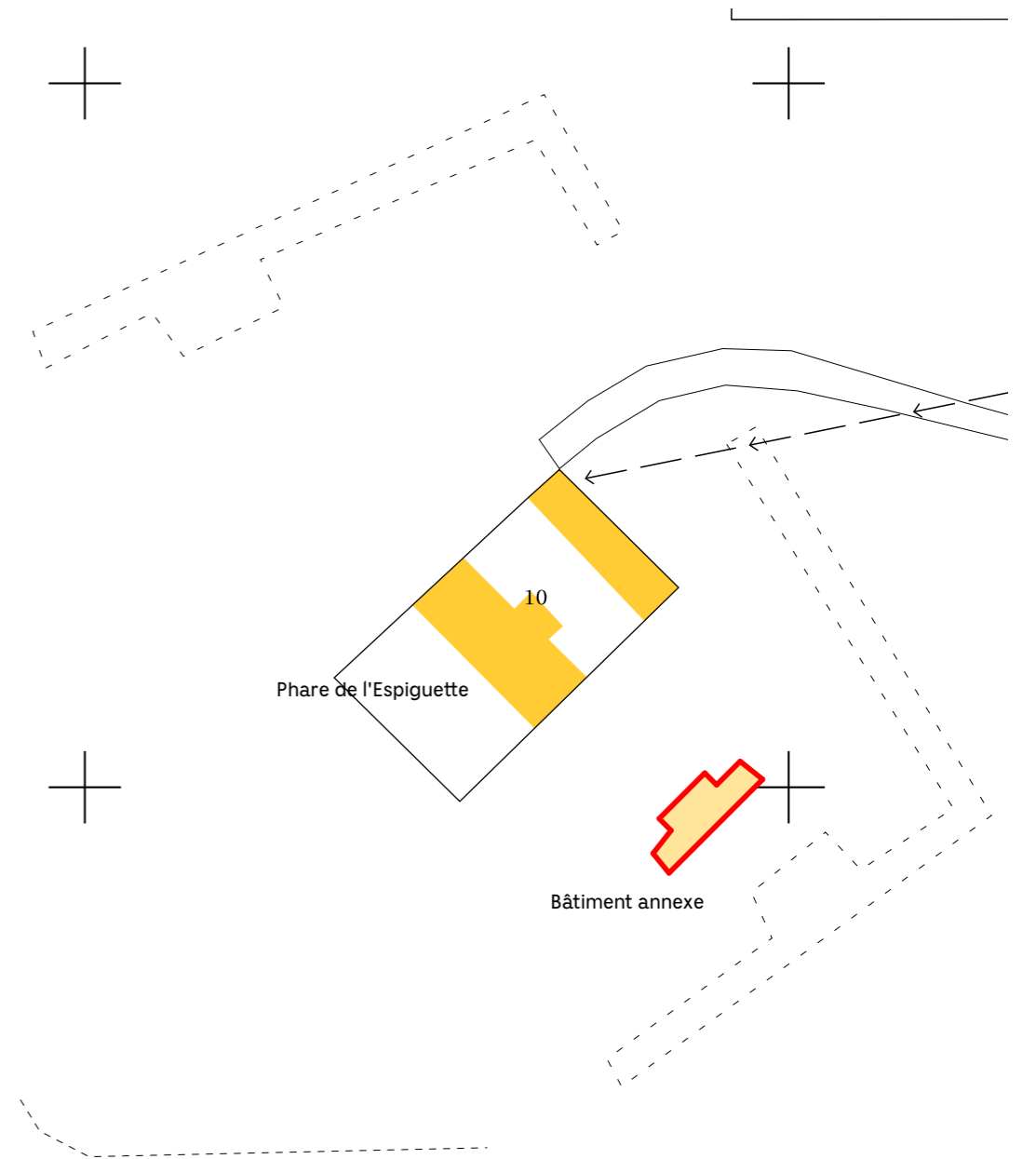
Sommaire				
PC.1	PC.39	PC.40	Plan Situation	1:1000
PC.2-1	PC.39	PC.40	Etat Actuel - Plan Masse	1:250
PC.2-2	PC.39	PC.40	Etat Futur - Plan Masse	1:250
PC.3	PC.10-1		Coupe sur le terrain	1:200
PC.4-1	PC.10-1		Notice descriptive et architecturale	1:50
PC.4-2	PC.10-1		Notice descriptive et architecturale	1:50
PC.4-3	PC.10-1		Notice descriptive et architecturale	
PC.4-4	PC.10-1		Détails - Matériaux	
PC.4-5	PC.10-1		Détails - Acrotère	1:10
PC.4-6	PC.10-1		Détails - Couverture	1:50
PC.4-7	PC.10-1		Interventions en sous-oeuvre	1:50
PC.4-8	PC.10-1		Interventions en sous-oeuvre	1:50
PC.4-9	PC.10-1		Interventions en sous-oeuvre	1:50
PC.5-1			Etat Actuel - Elevations E-O	1:50
PC.5-2			Etat Actuel - Elevations N-S et Coupes	1:50
PC.5-3	PC.40		Etat Futur - Elevations E-O	1:50
PC.5-4	PC.40		Etat Futur - Elevations N-S et coupes	1:50
PC.5-5			Etat Futur - Plan toiture	1:50
PC.6-1			Insertion	
PC.6-2			Insertion	
PC.7			Environnement proche	
PC.8			Environnement lointain	
PC.39			Etat Actuel - Plan	1:50
PC.39	PC.40		Etat Futur - Plan	1:50
PC.40			Etat Futur - Coupes	1:50



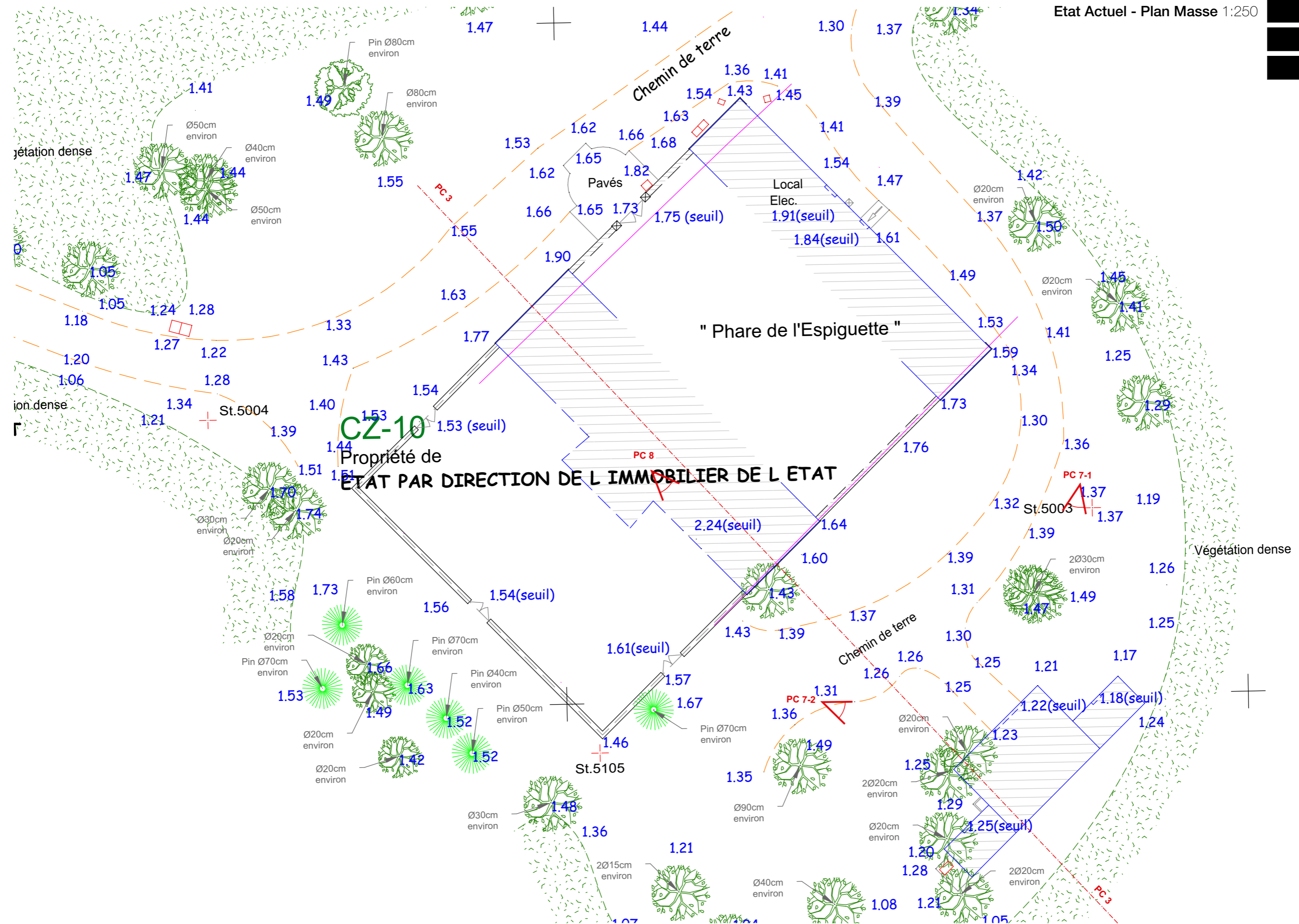
Parcelle cadastrale : CZ 0014
Superficie : 1260,405 ha



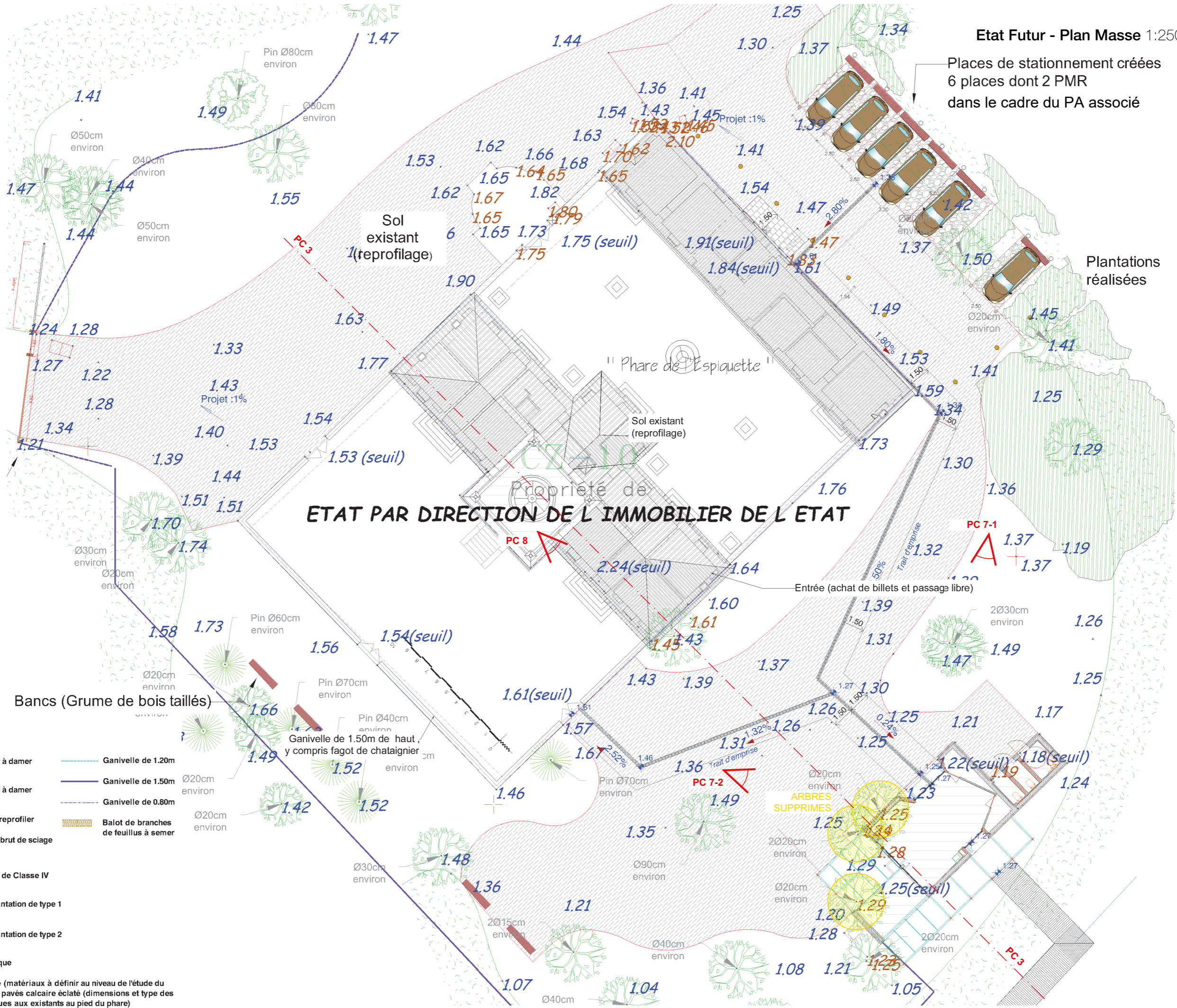
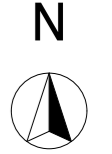
PLAN SITUATION



Extrait cadastre 1:1000

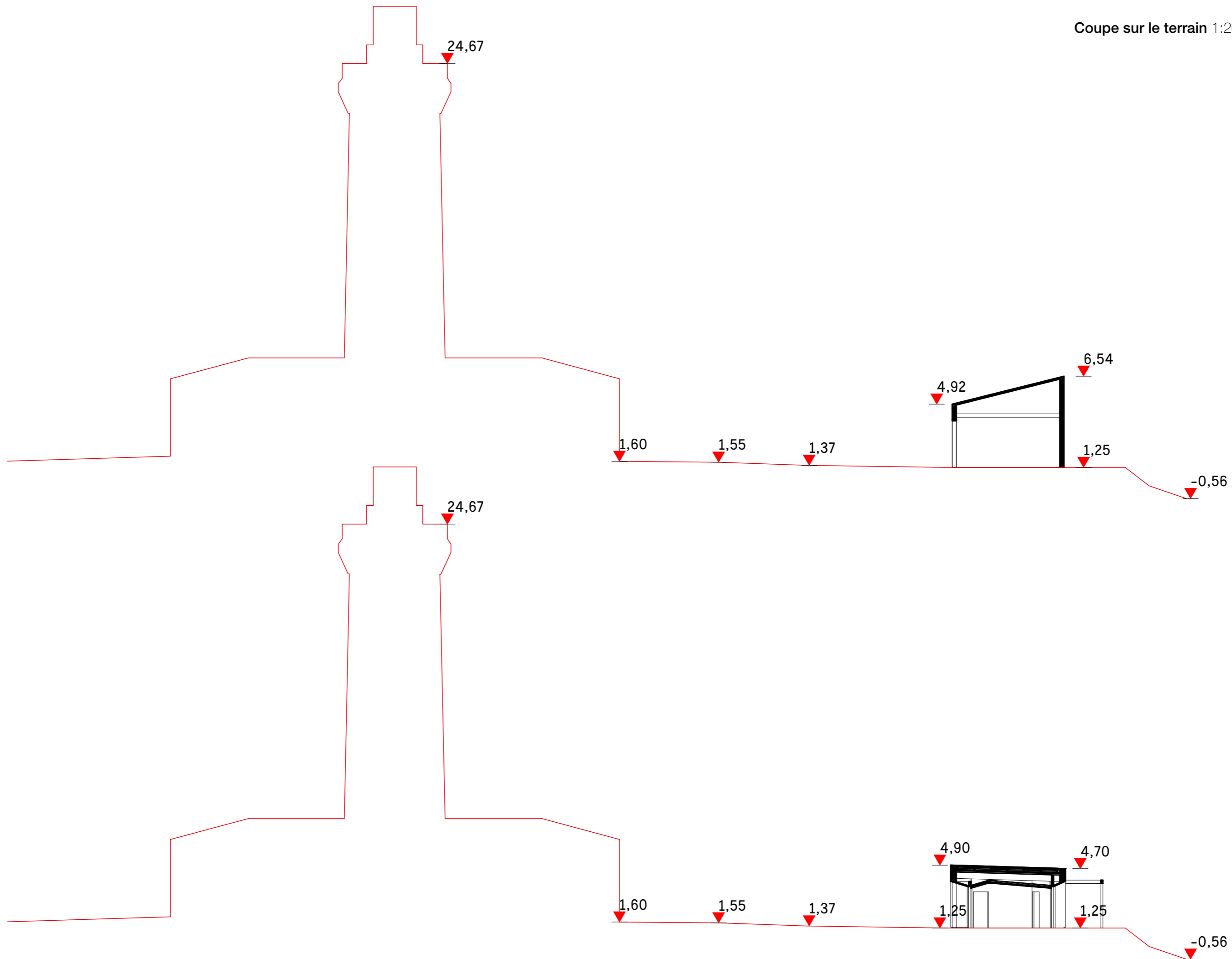


Places de stationnement créées
6 places dont 2 PMR
dans le cadre du PA associé



ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT

- Revêtements :**
- Sable existant à damer
 - Sable existant à damer
 - Sol existant à reprofiler
 - Pavé calcaire brut de sciage
 - Platalage bois de Classe IV
 - Espace de plantation de type 1
 - Espace de plantation de type 2
 - Volige métallique
 - Ligne rugueuse (matériaux à définir au niveau de l'étude du phare, à priori pavés calcaire éclaté (dimensions et type des pavés identiques aux existants au pied du phare))
- Plantations :**
- Ganivelle de 1.20m
 - Ganivelle de 1.50m
 - Ganivelle de 0.80m
 - Balot de branches de feuillus à semer
- Autres :**
- Ø20cm environ
 - Ø30cm environ
 - Ø40cm environ
 - Ø50cm environ
 - Ø60cm environ
 - Ø70cm environ
 - Ø80cm environ
 - Ø90cm environ
 - Ø100cm environ
 - Ø15cm environ



ETAT ACTUEL

ETAT FUTUR

RAPPEL CHRONOLOGIQUE

Suite à de nombreux échouages de navires survenus sur le banc de sable de l'Espiguette situé à l'Est de la ville, les autorités de l'époque, prirent alors la décision d'édifier un second phare, en accord avec les prescriptions de la commission des Phares du 14 avril 1860, sur la dite pointe de l'Espiguette. La décision fut actée par décret ministérielle en date du 03 mai 1865. Un premier phare, édifié en 1828 sur la jetée ouest du port du Grau-du-Roi, était devenu inopérant, du fait de l'accélération du phénomène d'ensablement frappant la cote du Grau-du-Roi.

C'est à Charles LENTHERIC, ingénieur des Ponts et Chaussées, que fut confié le projet. (Premier projet datant du 21 août 1861 ; Projet définitif approuvé par le Préfet du Gard le 15 août 1865).

L'adjudication des travaux de construction eut lieu le 13 juillet 1865, à un entrepreneur dénommé Charles DUPUY, d'Aigues-Mortes.

Le chantier débuta **à la fin de l'année 1865** pour finir le 31 décembre 1868, l'allumage du phare intervenant le **01 janvier 1869**.

Le chantier s'avéra difficile et pénible, la configuration et la nature particulière du site compliquant sérieusement la livraison et l'acheminement des matériaux. A cela s'ajoutèrent des conditions météorologiques éprouvantes affectant les ouvriers travaillant sur le chantier.

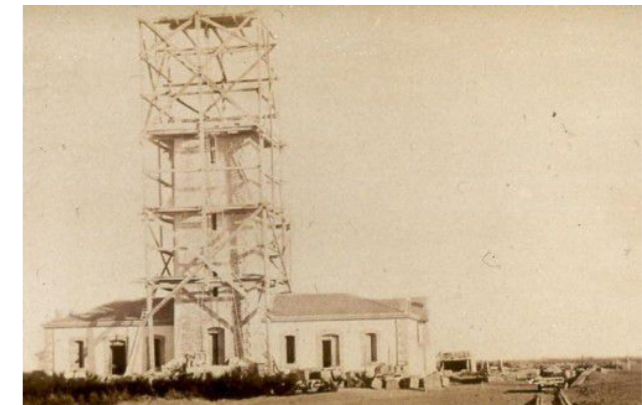
Le phare, construit sur une site de dunes évolutives, connut des problèmes d'ensablement dès le début, obligeant l'état à se lancer dès 1872 dans la construction d'une dune destinée à le protéger des assauts du sable et du vent. Cette dernière s'avérant insuffisante, il fut décidé en 1924 de créer de nouvelles dunes au Nord en direction du Grau du Roi, en y semant des graines de pins maritimes, dans le but de les fixer et de les boiser. Le phare se situait aux origines à une distance approximative du rivage de 150 mètres, il s'en trouve aujourd'hui à une distance supérieure à 700 mètres.

Propriété du Service des Phares et Balises, le phare a été automatisé en 1980 et n'est aujourd'hui plus habité par les gardiens, leurs anciens logements servant d'hébergements saisonniers gérés par l'ASCE 34 (Association Sportive Culturelle et d'Entraide).

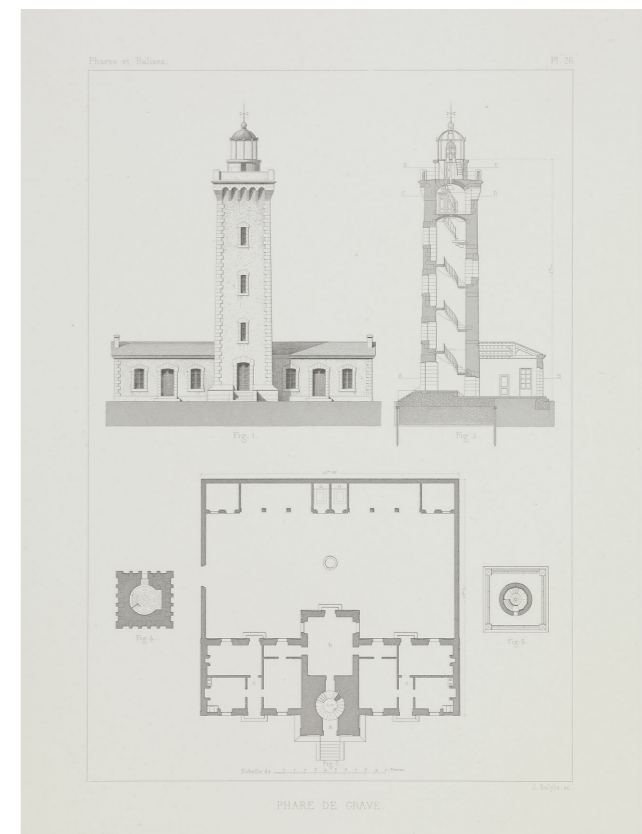
Il a fait l'objet d'un classement Monument Historique en date du 09 octobre 2012 :

- le phare, à savoir la tour en totalité,
- les façades et toitures des logements et bâtiments annexes,
- la cour avec son pavage, le puits, les murs de clôture et le terrain d'assiette de son enclos (cad. CZ 10)

Au Nord du phare se trouve le sémaphore, occupé par la marine nationale, reconstruit en 1882, et ayant fait l'objet depuis de travaux de reconstruction modernes.



Le phare en cours de construction - Photo de Charles LENTHERIC, l'Ingénieur Des Ponts et Chaussées en charge du projet



Extrait du Mémoire sur l'Éclairage et le Balisage des Côtes de France (planche 22), de Léonce Reynaud publié en 1862.

LE SITE

Le phare a été construit en s'inspirant du modèle du phare de la Grave en Gironde, construit en 1859 et dont il reprend les grands traits en terme d'organisation et d'architecture. Il s'organise ainsi :

- une première cour en partie pavée et cernée de murets, donnant côté mer, et permettant d'accéder aux logements et au phare,
- le phare en lui-même, constitué d'une tour centrale de section carrée, flanquée de part et d'autre, de deux ailes destinées à loger les gardiens et de leur famille,
- une seconde cour intérieure pavée et clôturée de hauts murs, accessible depuis le phare et les logements et au centre de laquelle se trouve le puits,
- un bâtiment à usage d'annexes (initialement au centre un préau comportant des lieux d'aisance avec les logements des ingénieurs de part et d'autre), occupant l'extrémité Est de ladite cour,
- un bâtiment à usage de dépendance, situé à l'écart du phare au Sud (nous ne disposons pas d'éléments historiques qui auraient permis une datation plus précise).

Le site est délimité au Sud, au Nord et à l'Est, par un large fossé en eau (mais aujourd'hui en partie envahi par la végétation), et à l'Ouest par une haute dune plantée.





LE BATIMENT ANNEXE

Cette construction modeste, orientée Est-Ouest, comprend un espace central de 49,00 m² à usage de remise, flanqué de part et d'autre de deux petits appentis d'une surface de 10,00 m² chacun.

Chaque espace dispose de son propre accès à l'Ouest et est couvert d'une toiture à pan unique en tuiles canal, versant côté phare à l'Ouest.

Les travaux de réaménagement du petit édifice consistent dans la réfection des toitures et l'habillage des murs par un bardage en bois. Une pergola bois est également créée.

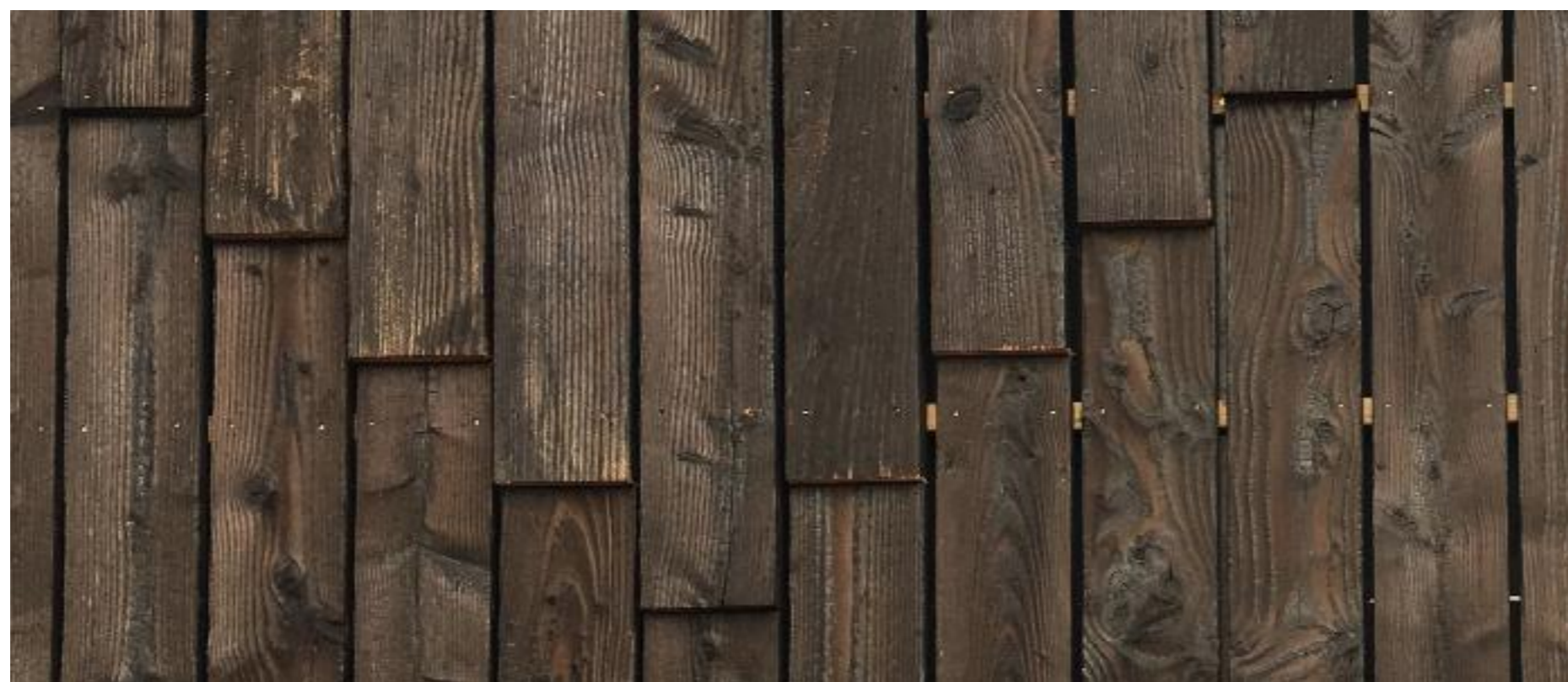
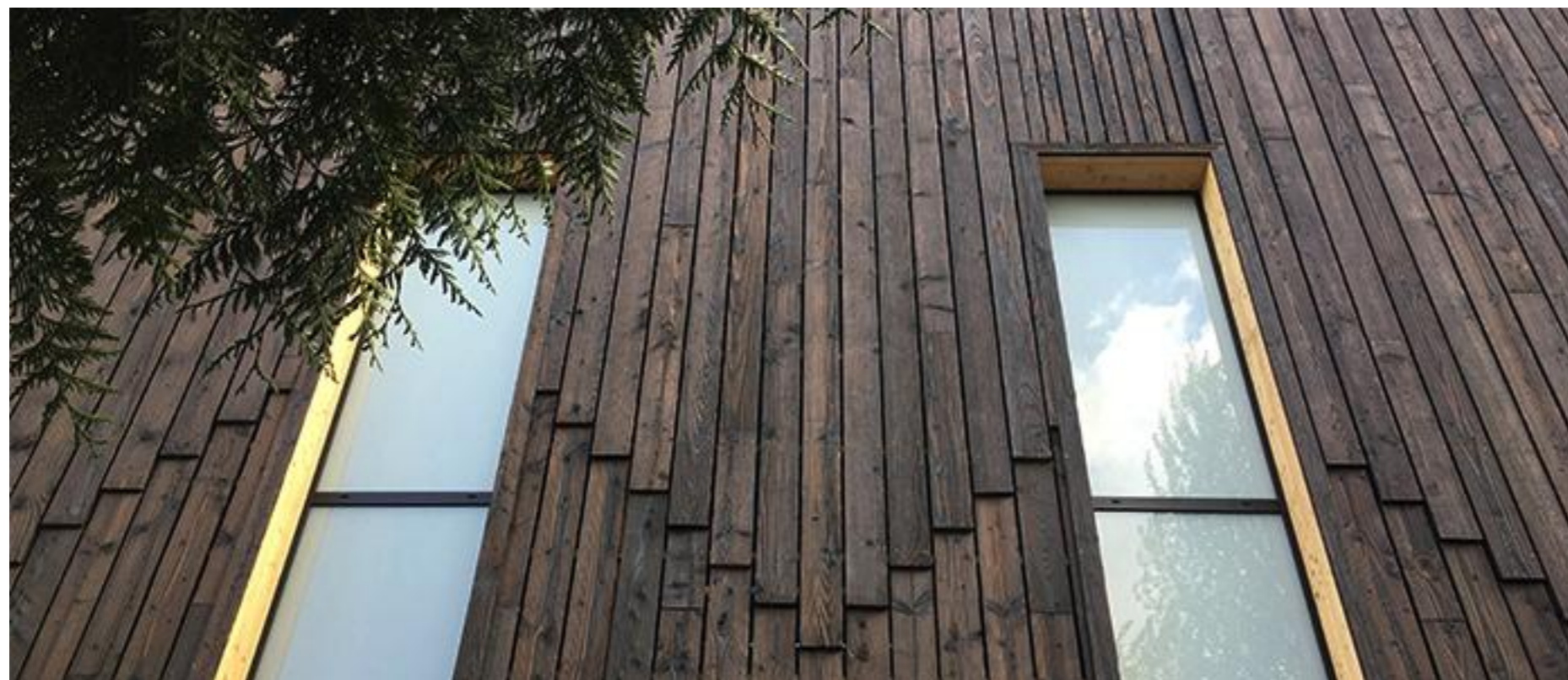
Dans le cadre du projet de restauration et création d'un musée à l'intérieur du Phare de l'Espiguette, le bâtiment d'accueil sera un espace mettant en avant la valorisation patrimoniale du site naturel et du monument historique. Des informations complémentaires à l'exposition permanente dans le Phare seront affichées. Un guichet pour la vente des billets sera aussi installé ainsi que des toilettes publiques sèches.

Le traitement architectural est pensé pour se distinguer de l'architecture en pierre du phare et pour s'intégrer au mieux dans le milieu naturel. Element de transition entre le sentier paysager (espace naturel) et le monument (espace bâti) ce petit bâtiment doit rester modeste. Ce choix repose sur le fait de le fondre avec le paysage et de le rendre relativement discret pour qu'il mette en valeur le phare.

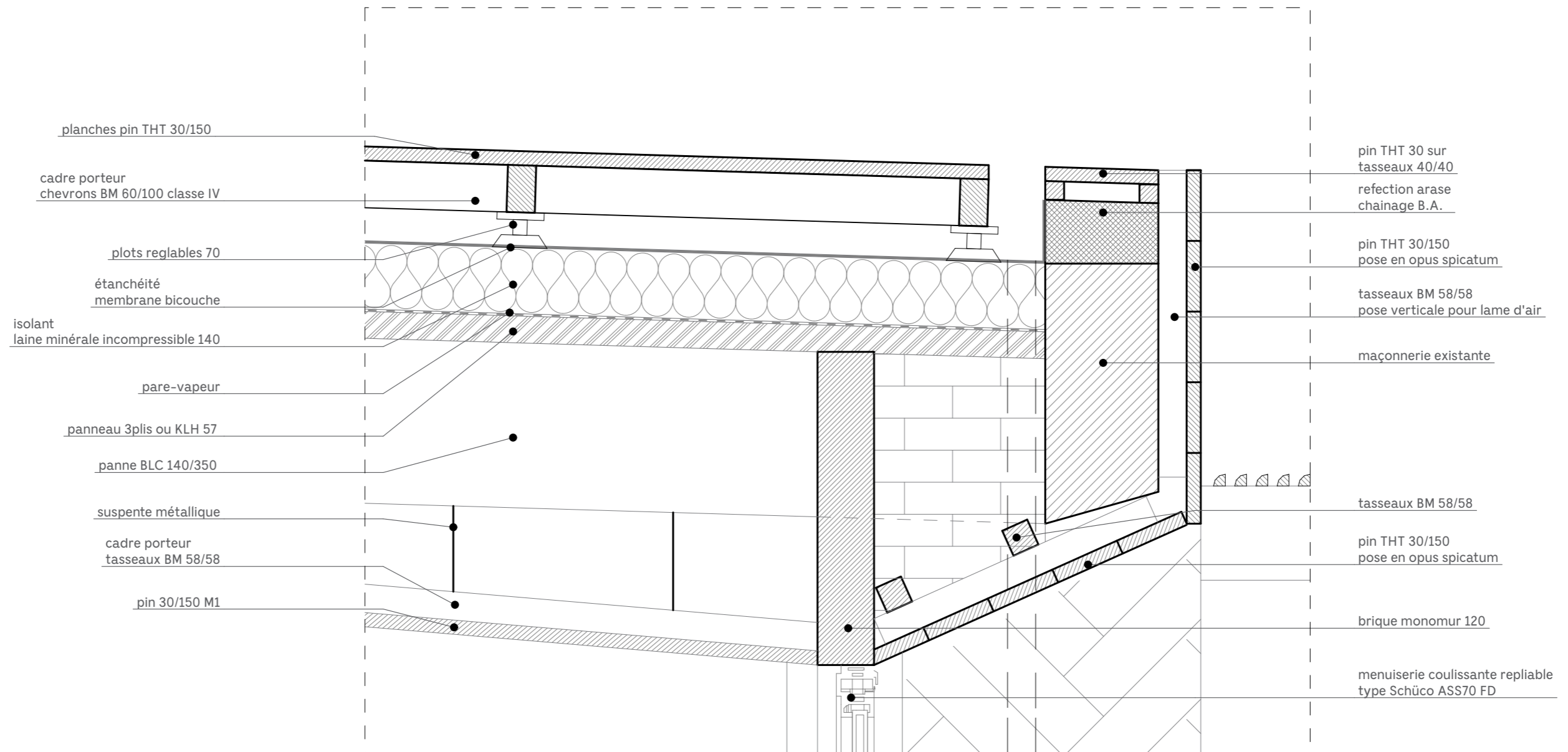
Pour ce faire la hauteur du bâti est réduite et le traitement des murs extérieurs ainsi que la couverture est uniforme. Le bardage en bois traité à hautes températures permet d'avoir le même rendu graphique partout, la couverture est pensée comme une véritable cinquième façade, la vue directe depuis la tour du phare a motivé ce choix.

Le choix du bois est dû à la volonté d'utiliser des matériaux biosourcés et locaux en relation avec le traitement du sentier paysager. Le bâtiment d'accueil étant le point d'arrivée du parcours. La création d'une pergola avec une couverture en ganivelles de châtaignier permettra l'attente à l'ombre avant d'accéder au phare.

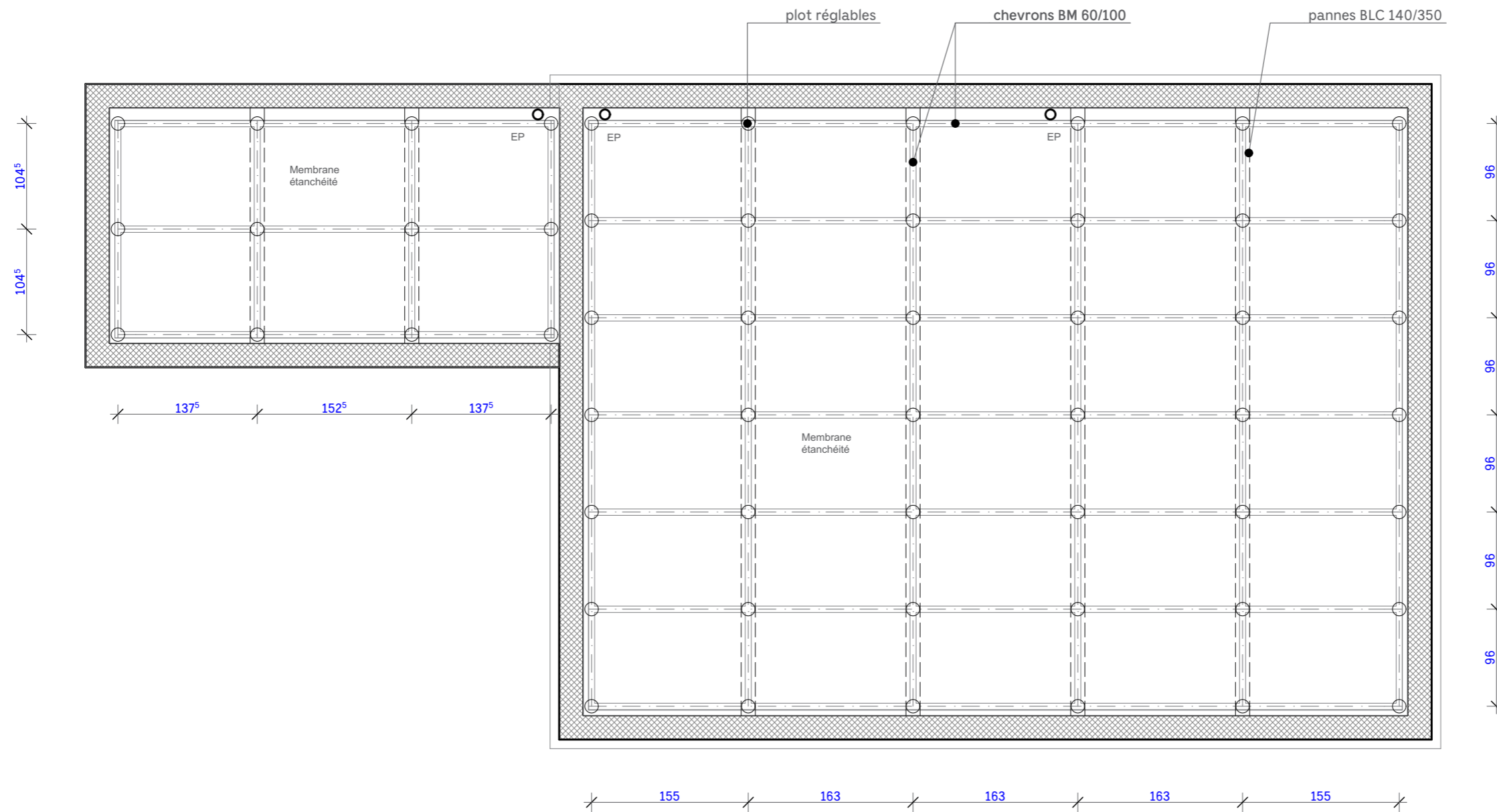




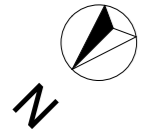
Bardage en pin THT
2019 - Ateliers des décors de la Comédie Française
projet J. Anglade

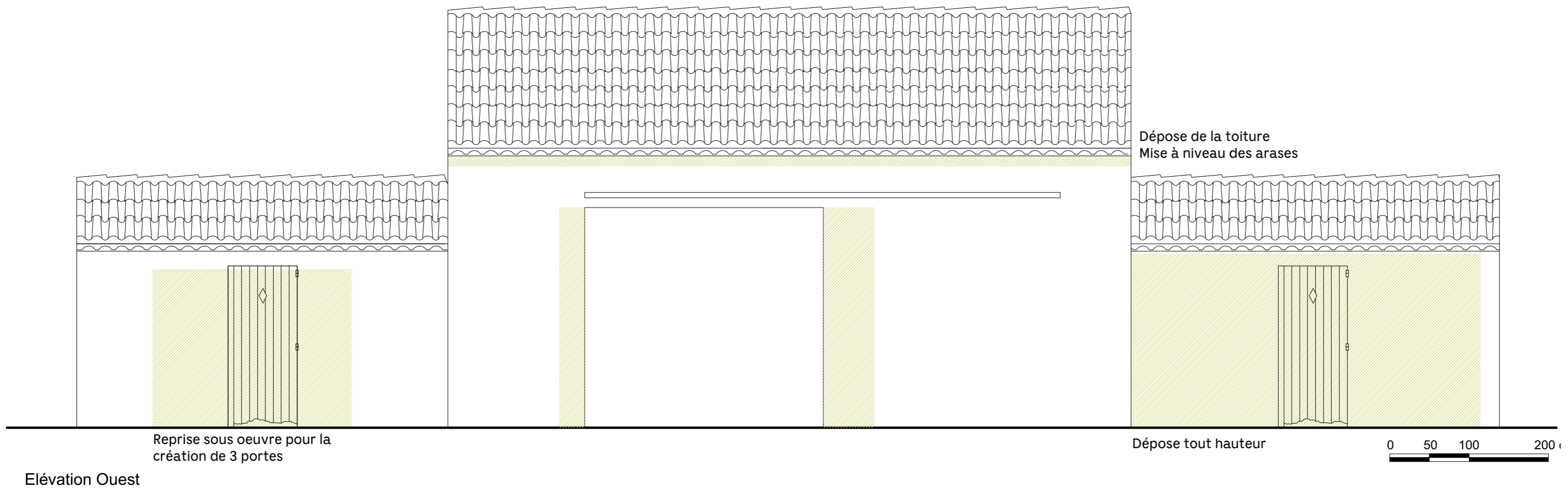
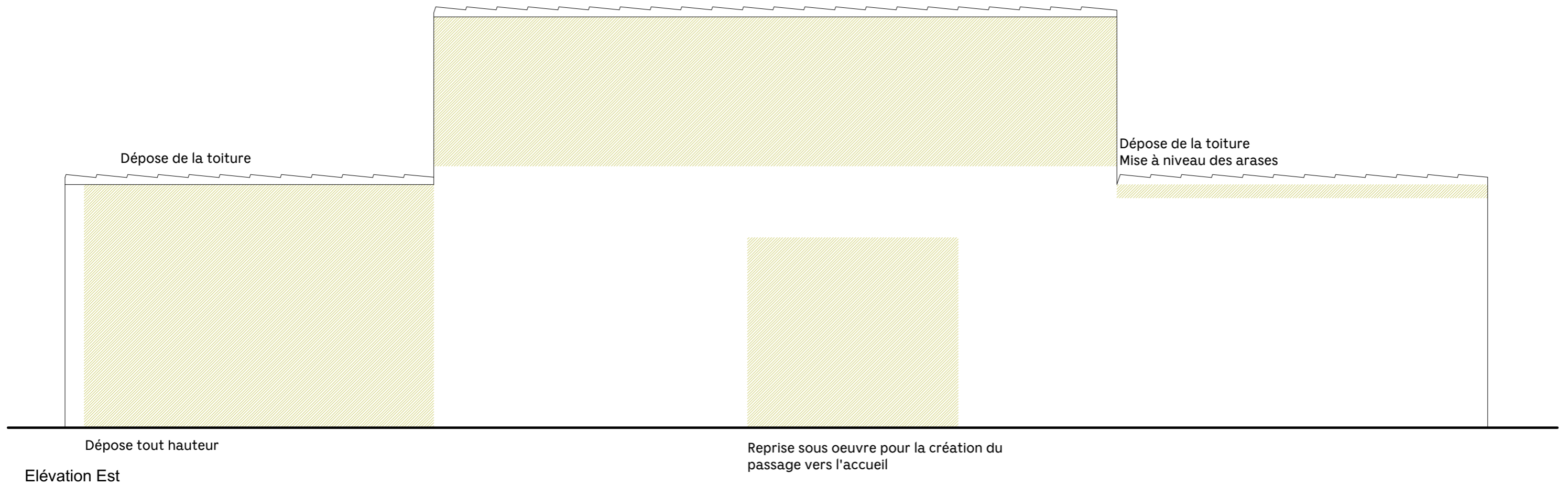


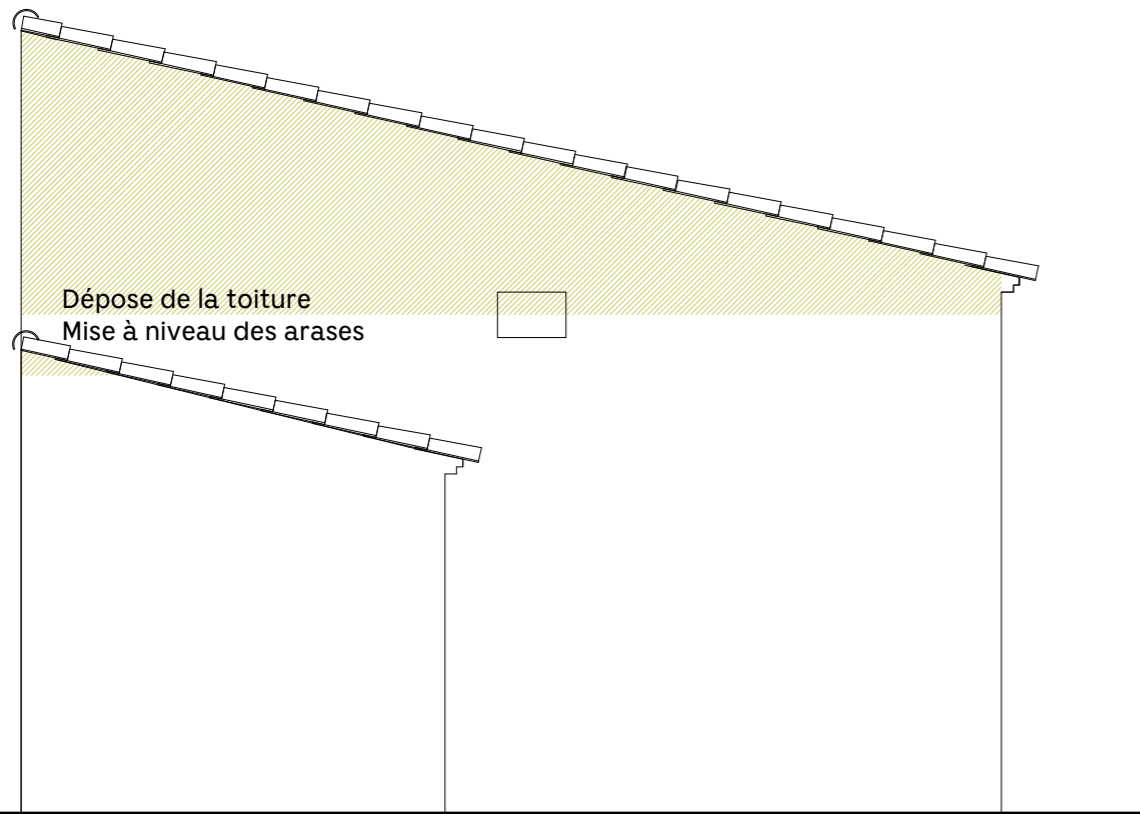
D01 _ coupe sur l'acrotère avec chéneau



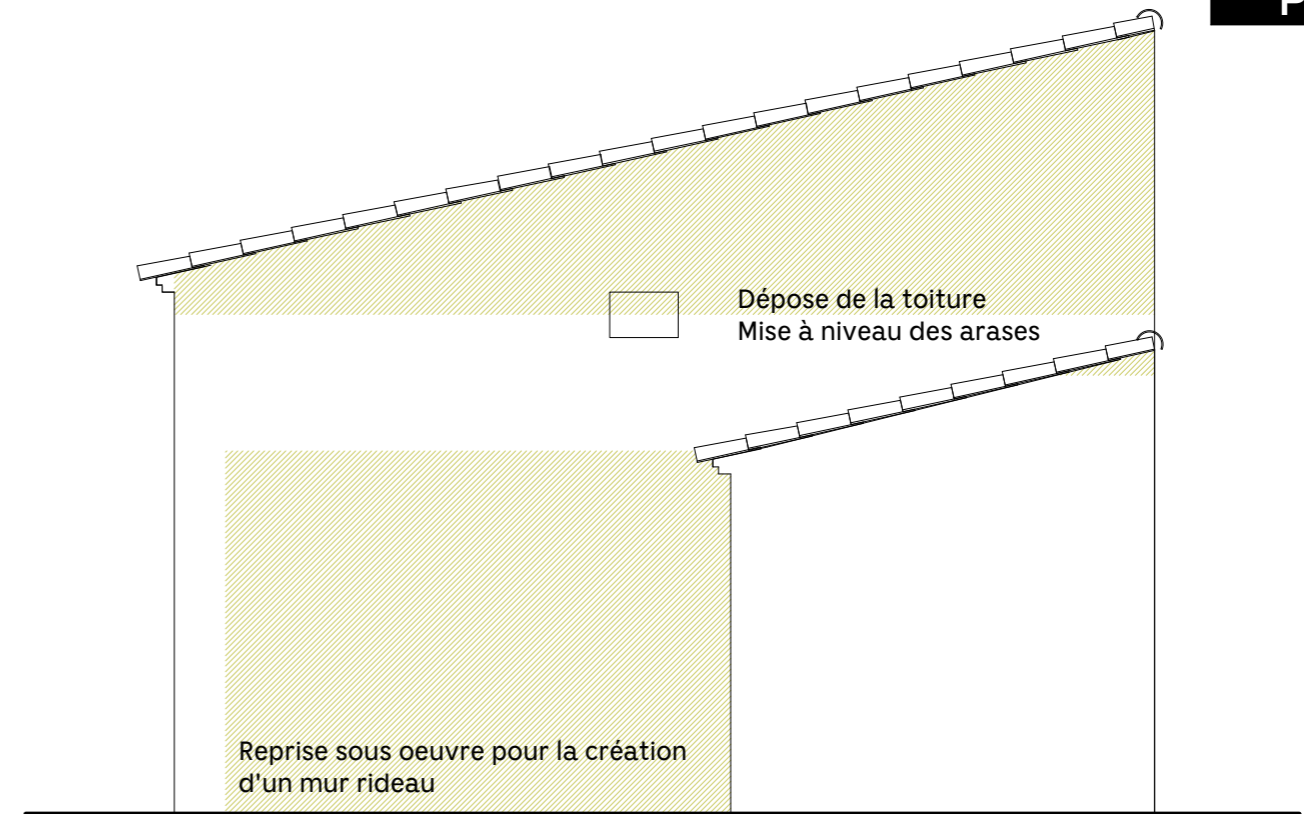
D02 _ Charpente de couverture



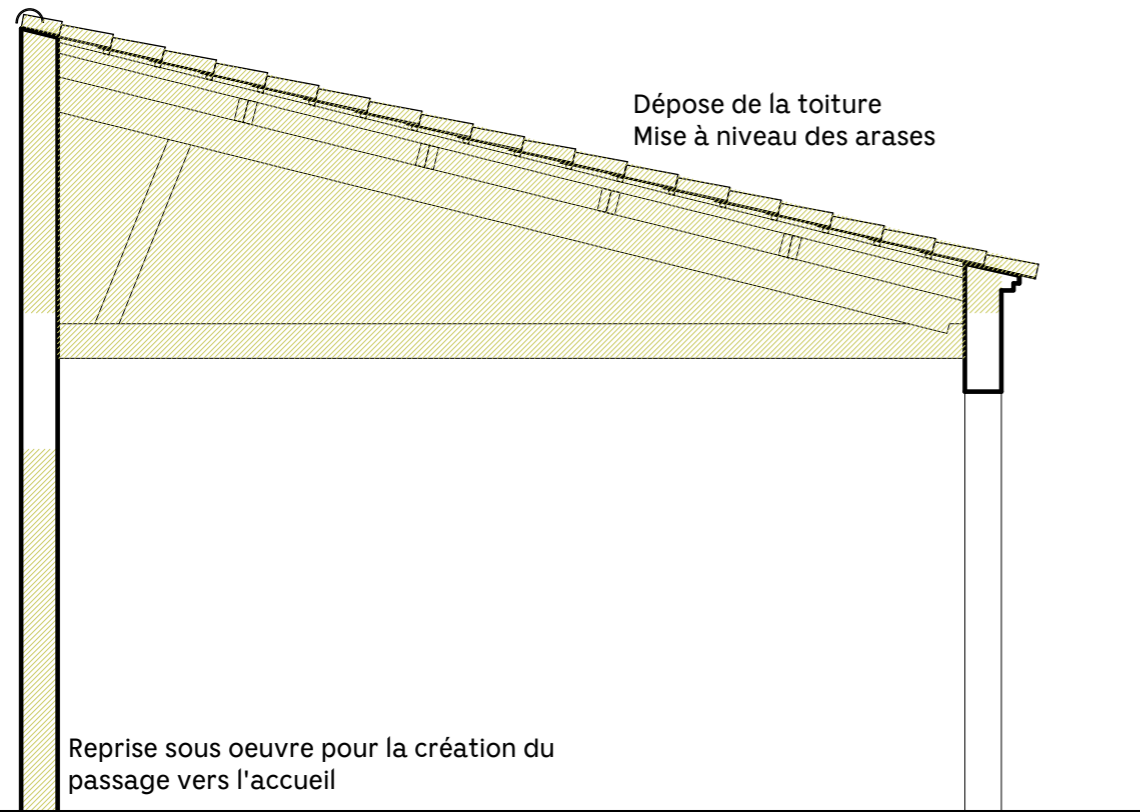




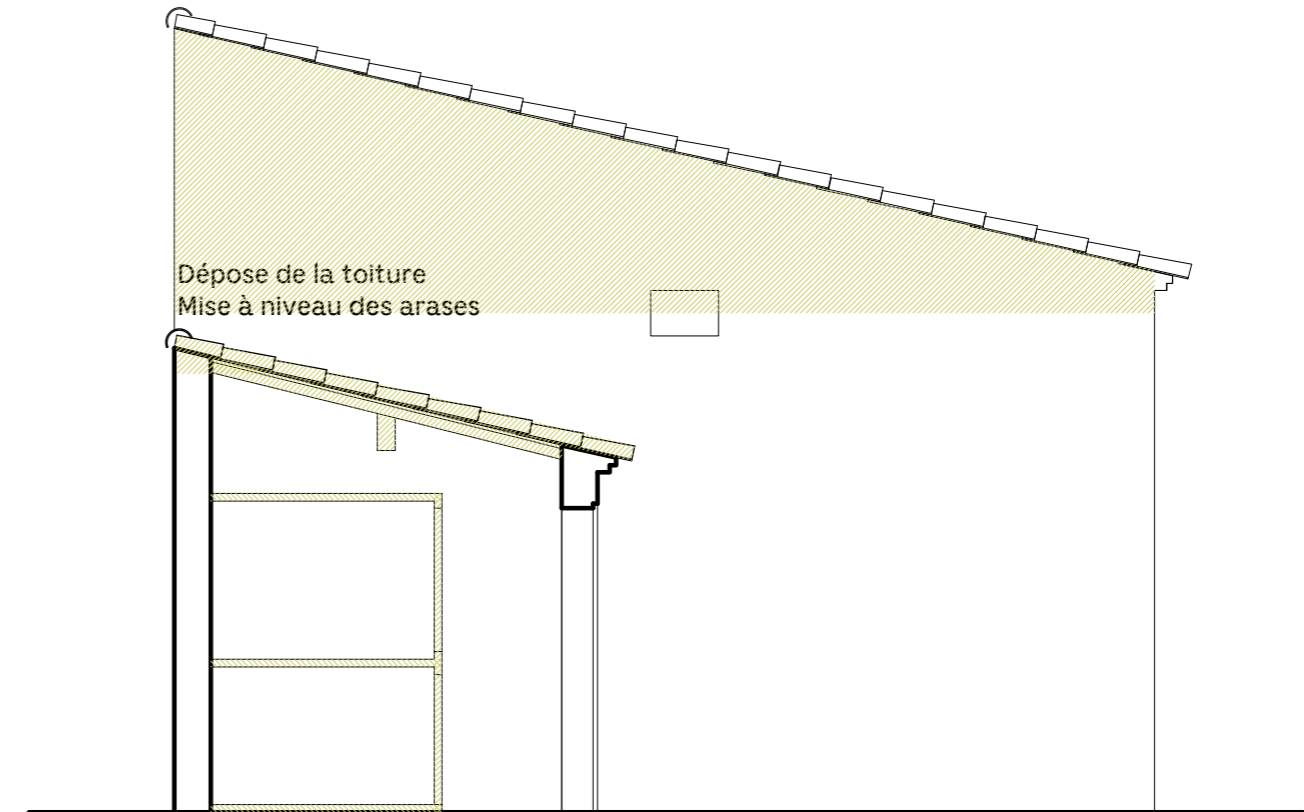
Elévation Nord



Elévation Sud



Coupe transversale 1

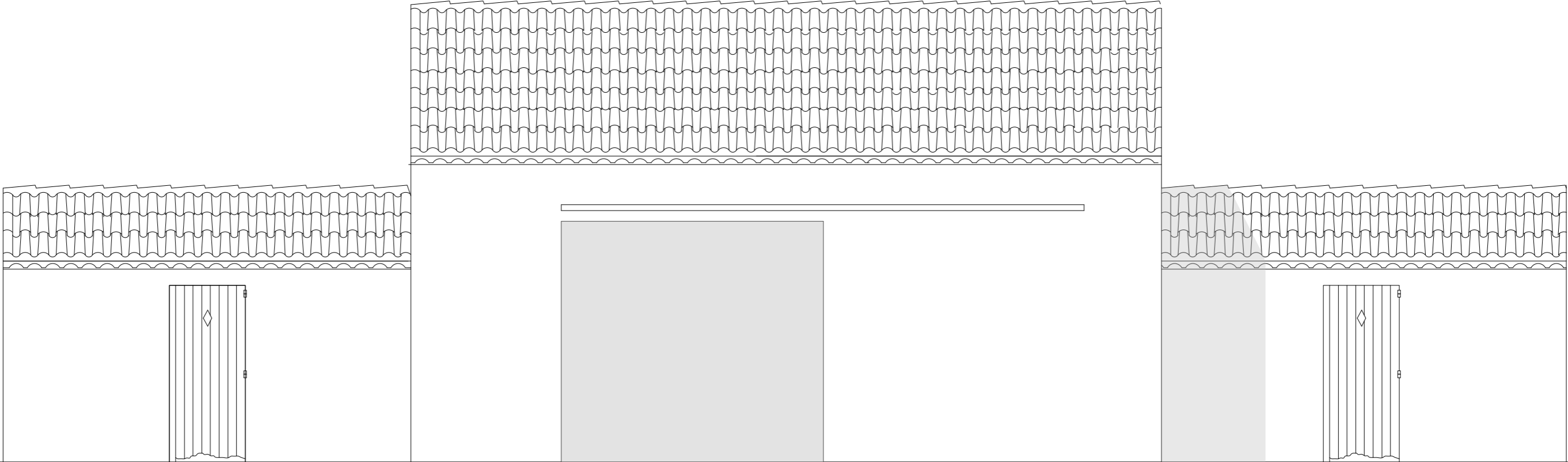


Coupe transversale 2



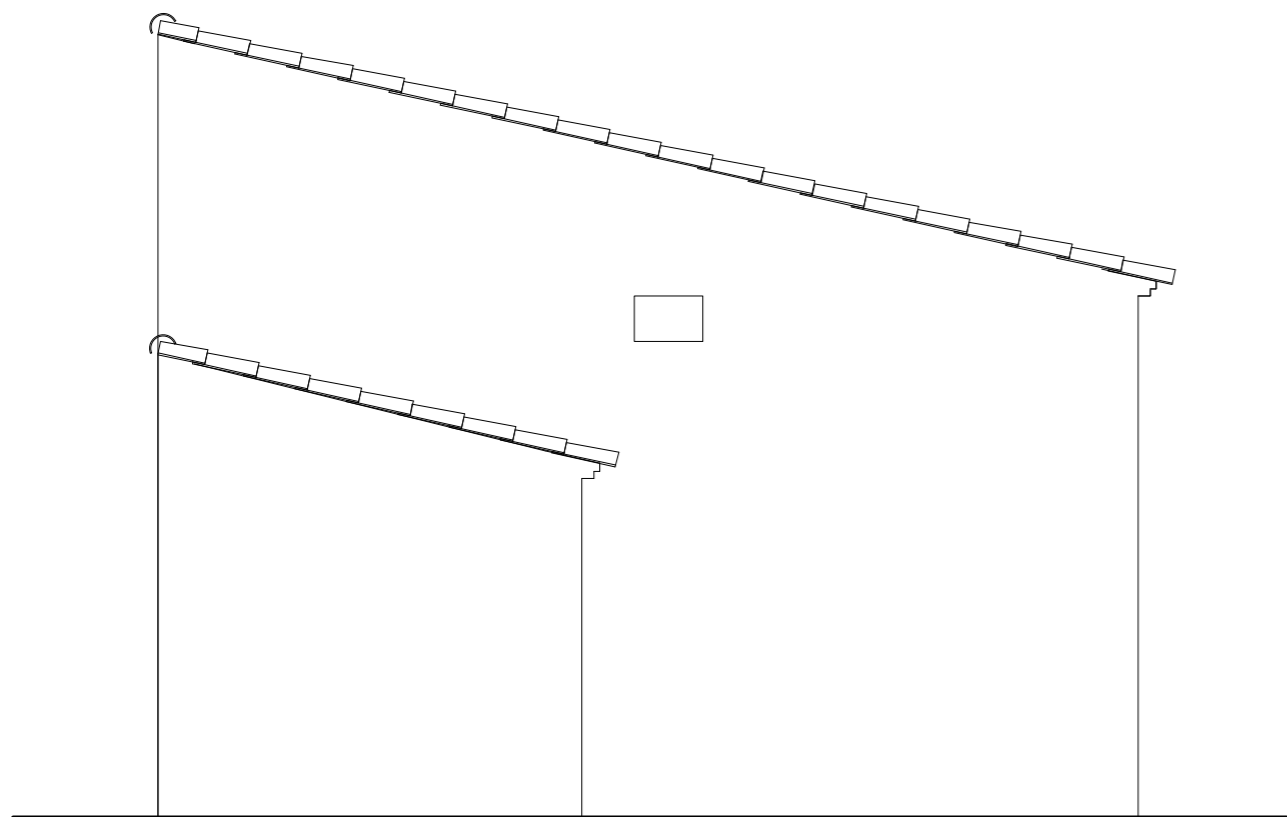


Elevation Est _ Etat des lieux_ Echelle 1/50

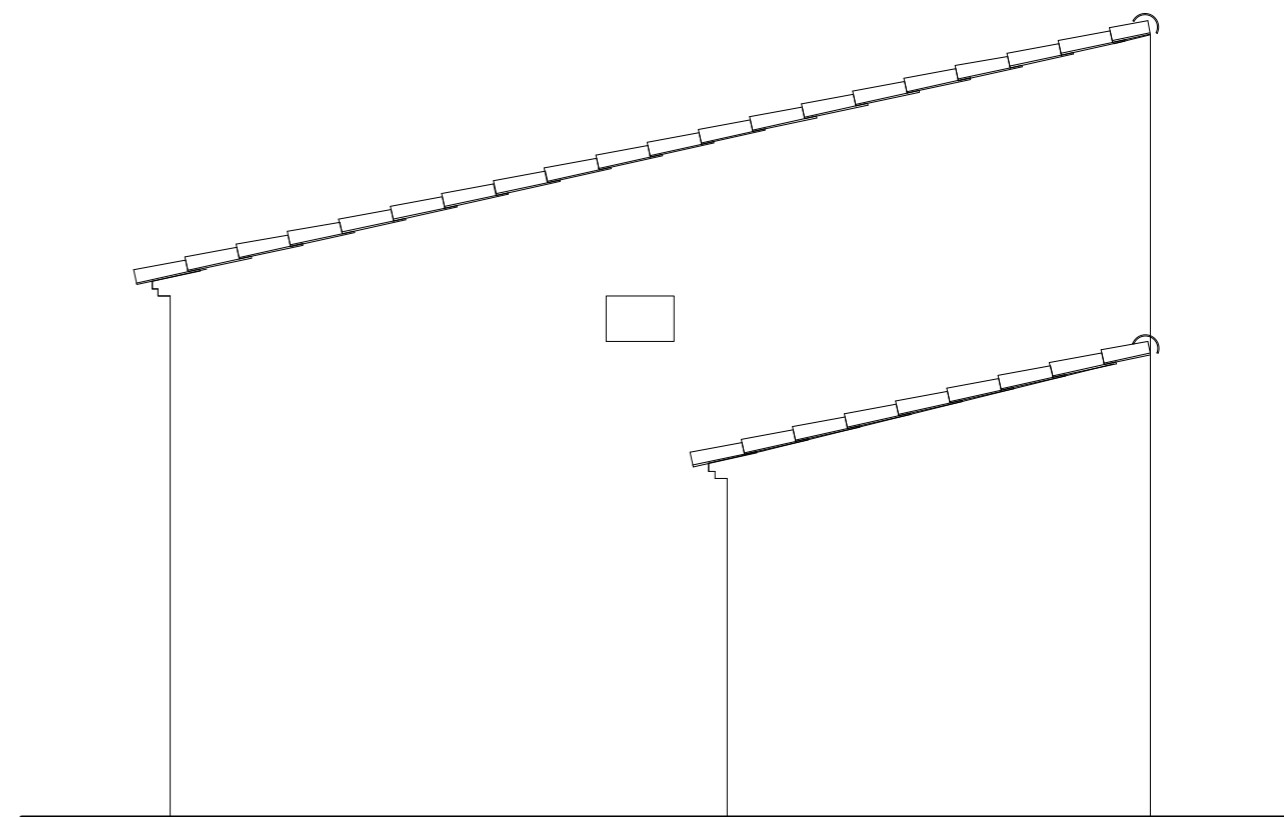


Elevation Ouest _ Etat des lieux_ Echelle 1/50

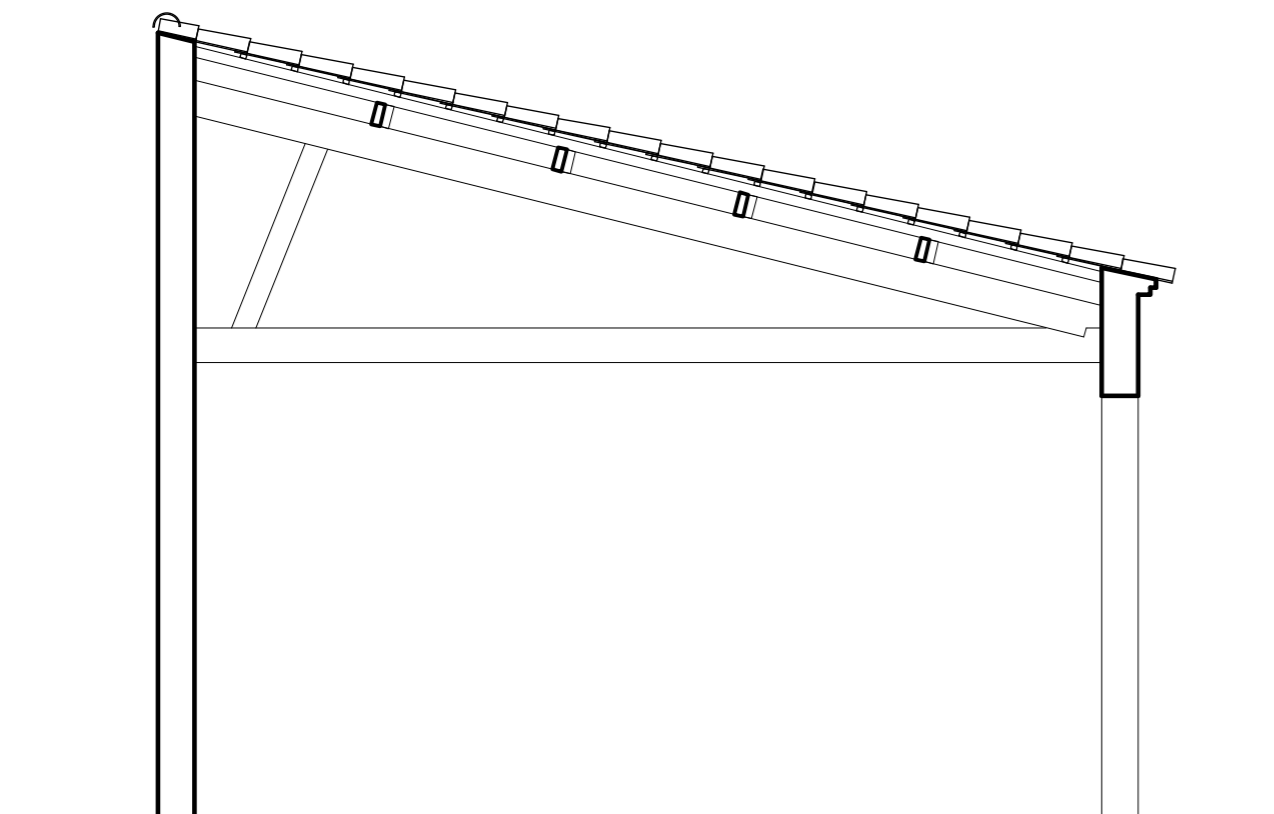




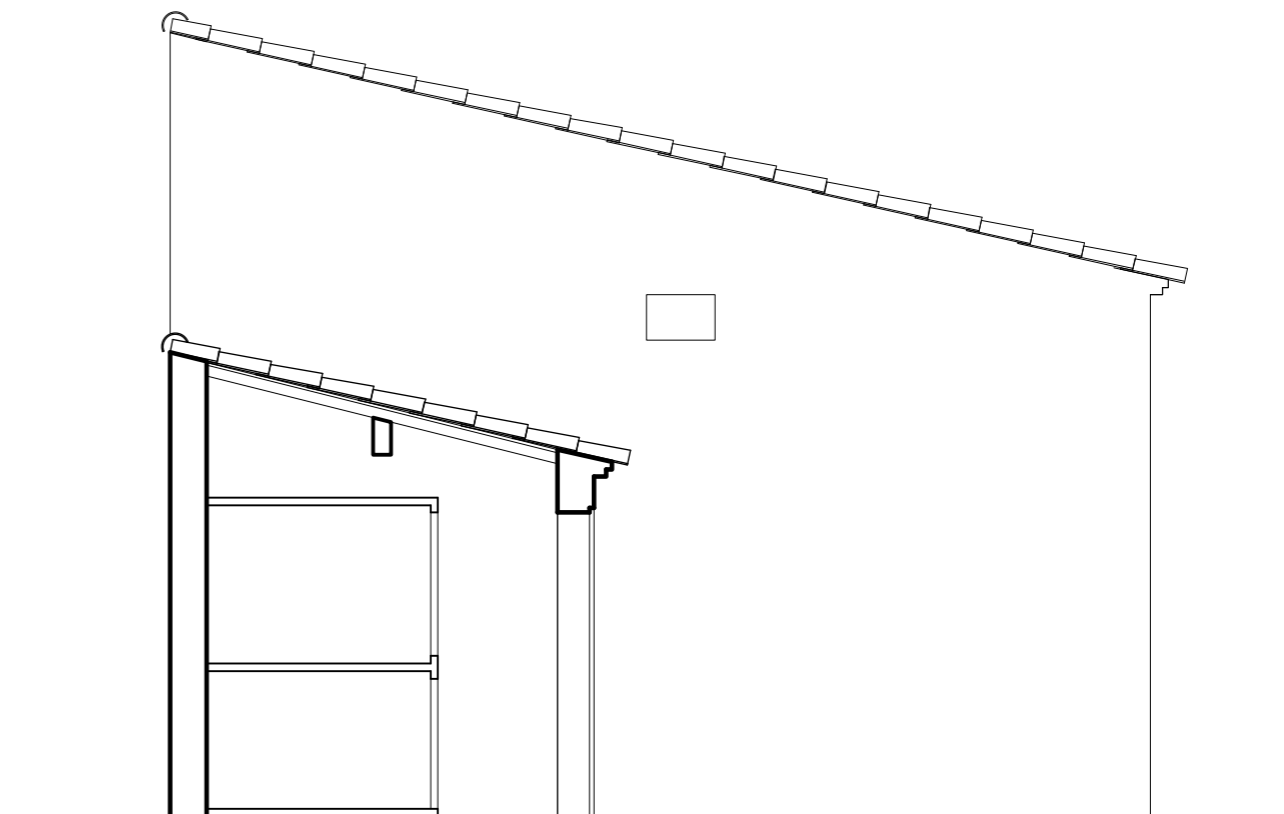
Elevation Nord _Etat des lieux_ Echelle 1/50



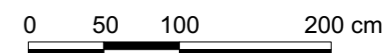
Elevation Sud _Etat des lieux_ Echelle 1/50

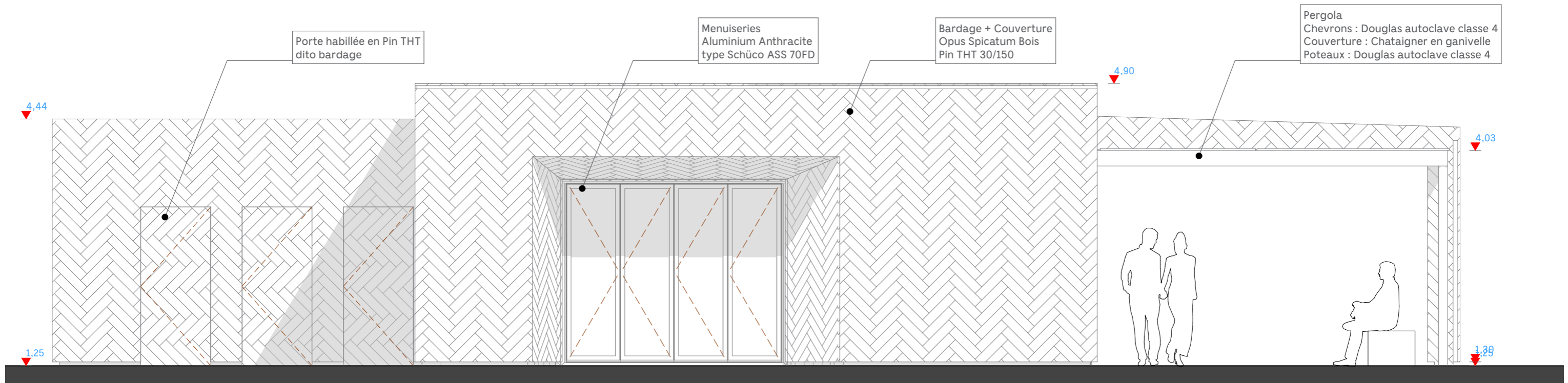


Coupe transversale AA _Etat des lieux_ Echelle 1/50

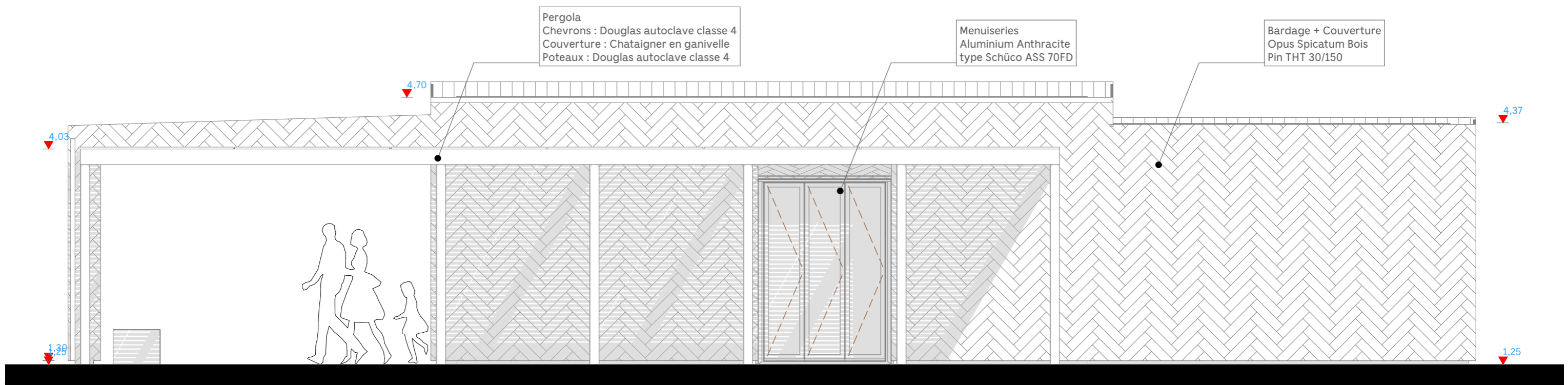


Coupe transversale BB _Etat des lieux_ Echelle 1/50

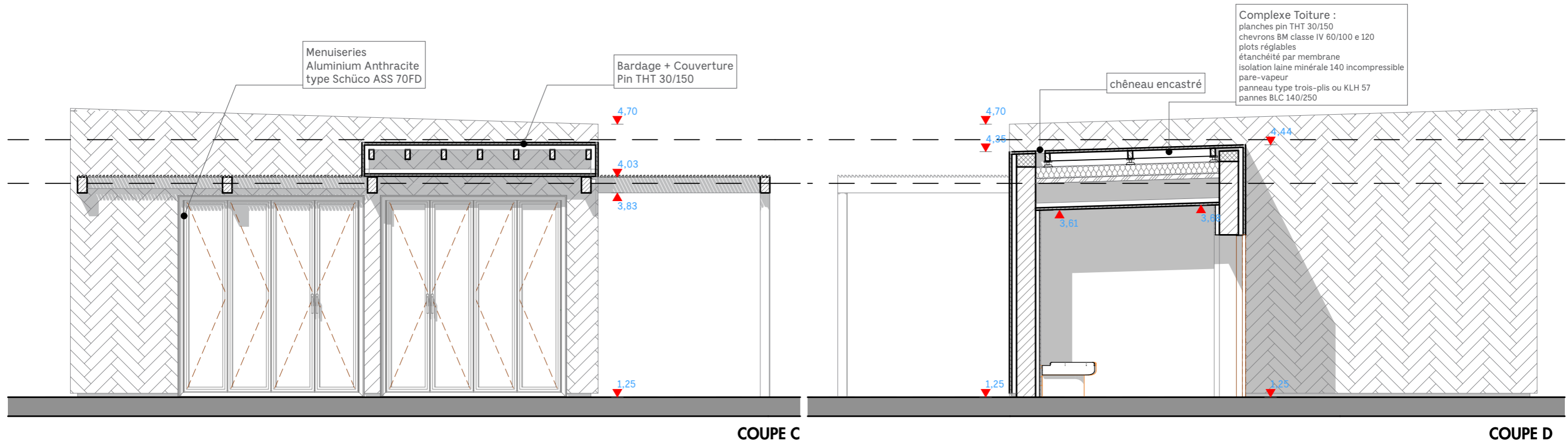
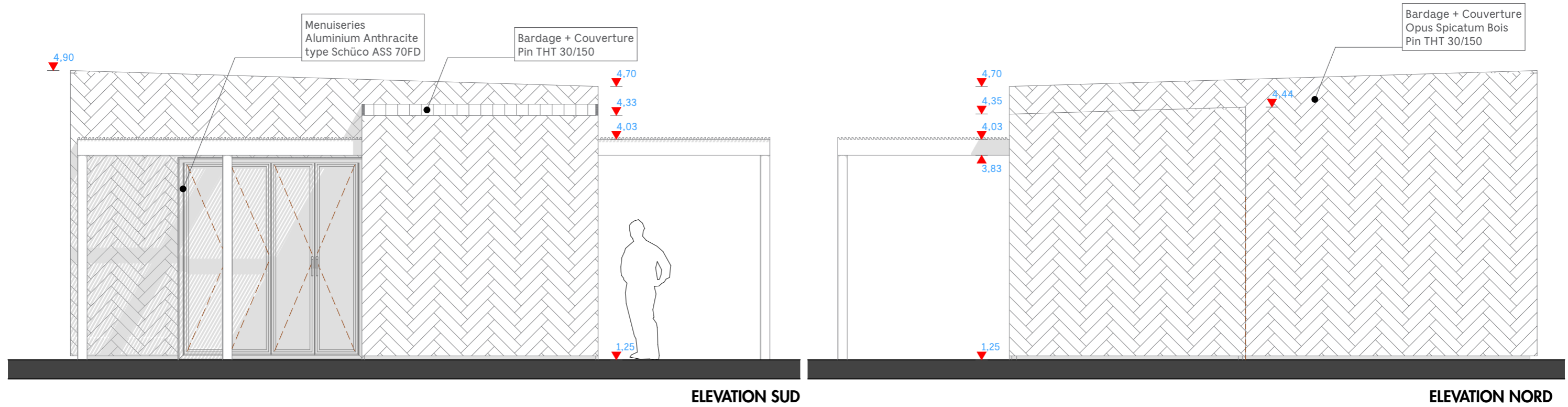


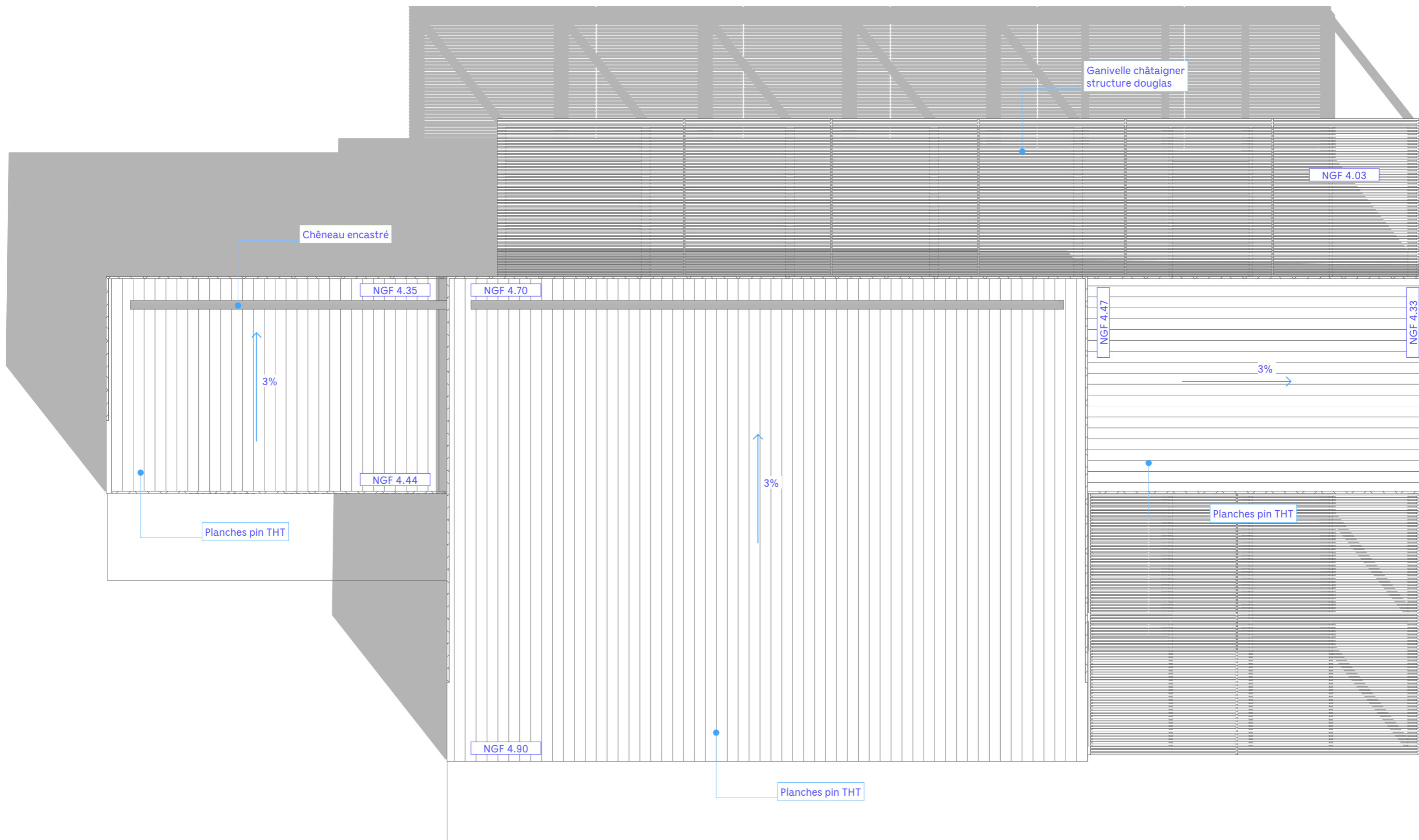


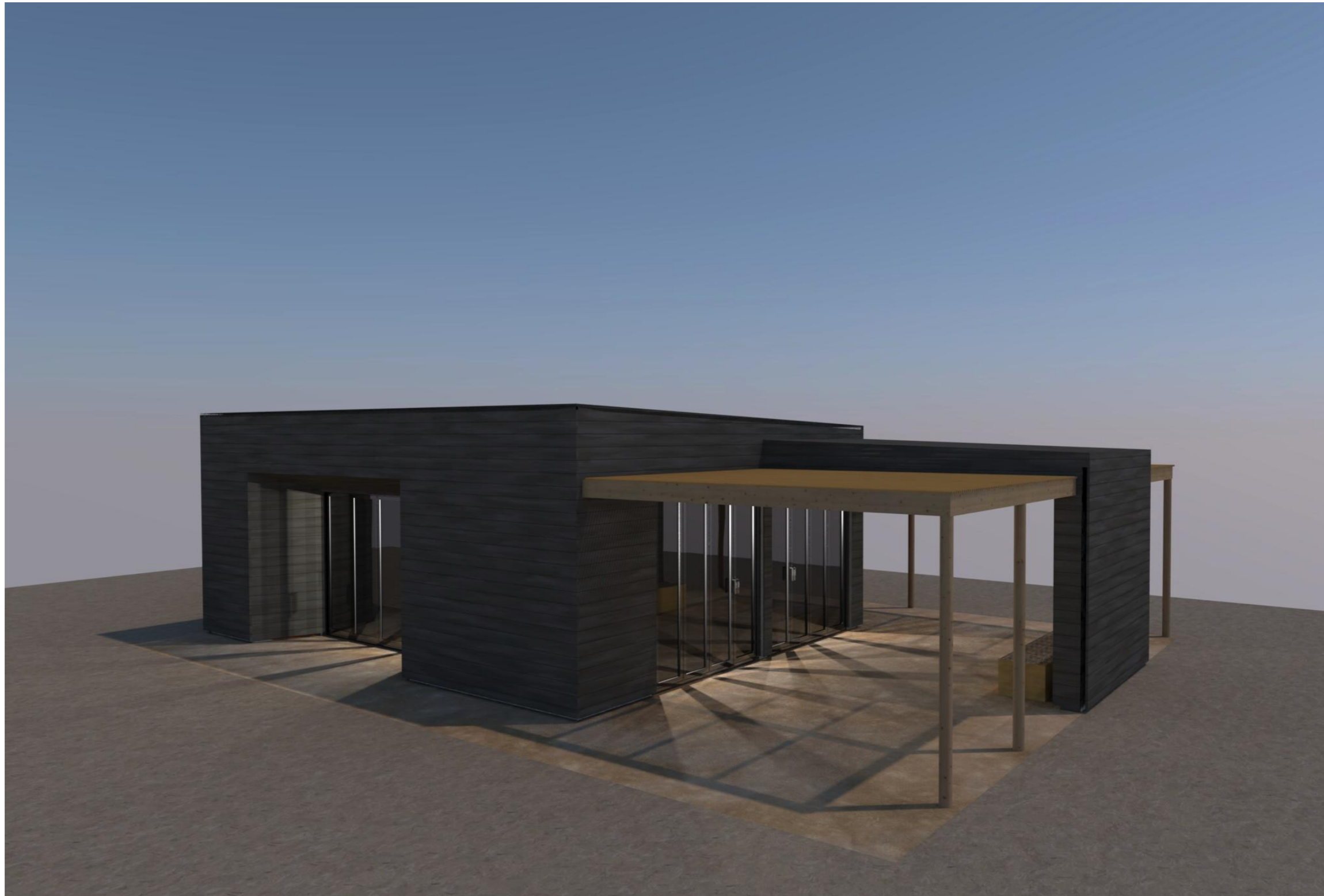
ELEVATION OUEST _ coté phare



ELEVATION EST _ coté dunes









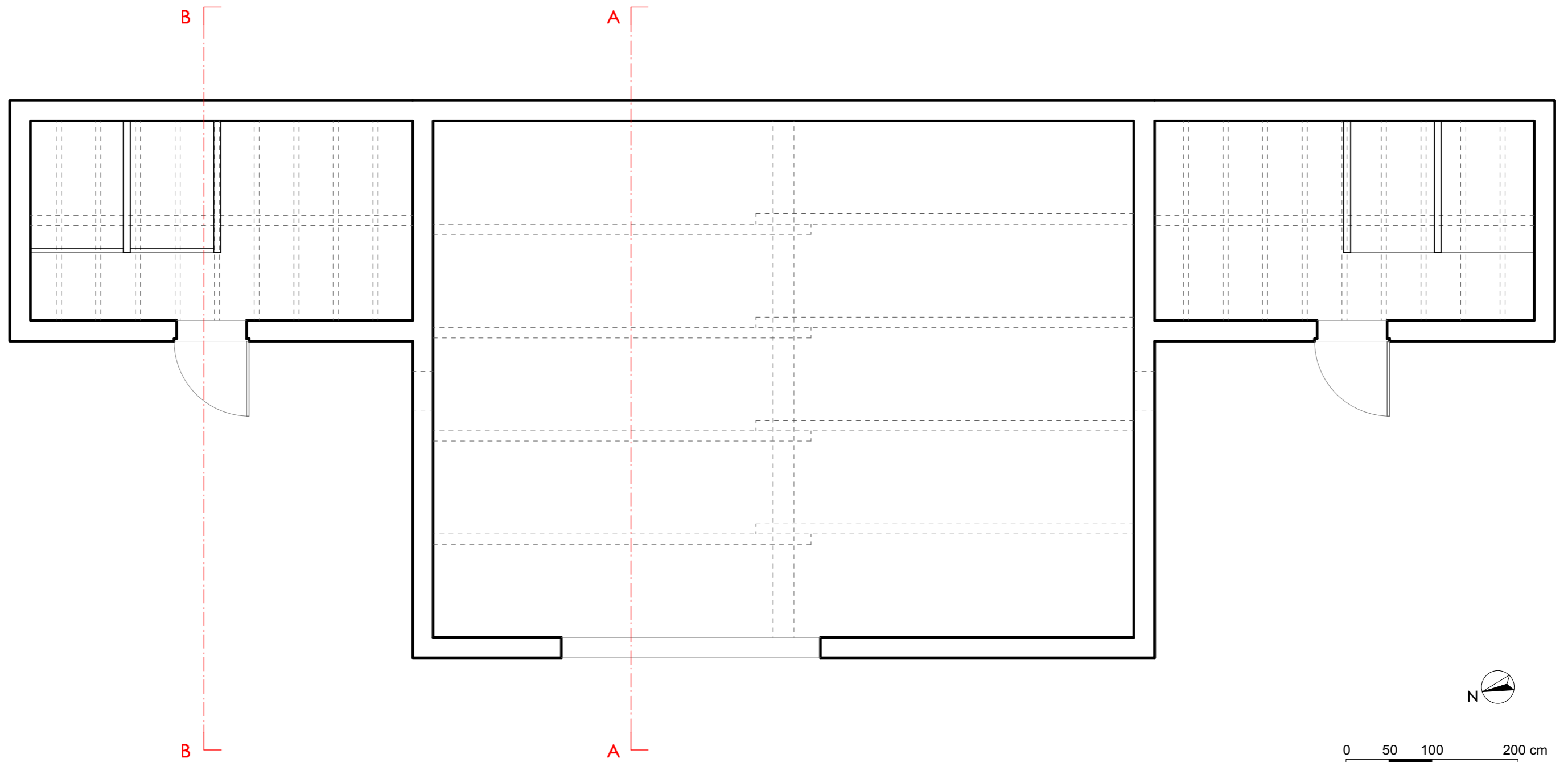


PC 7-1

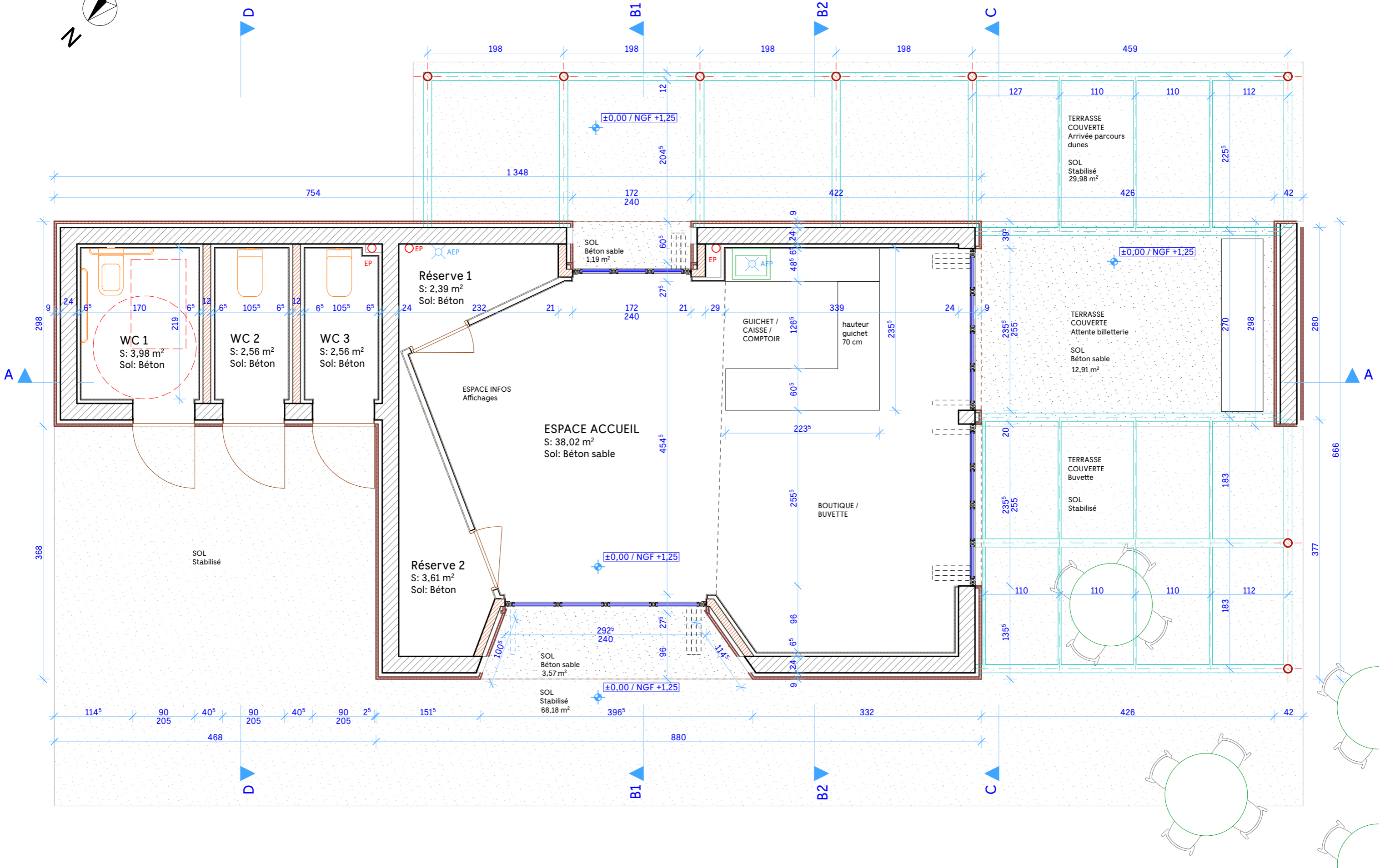
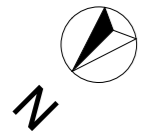


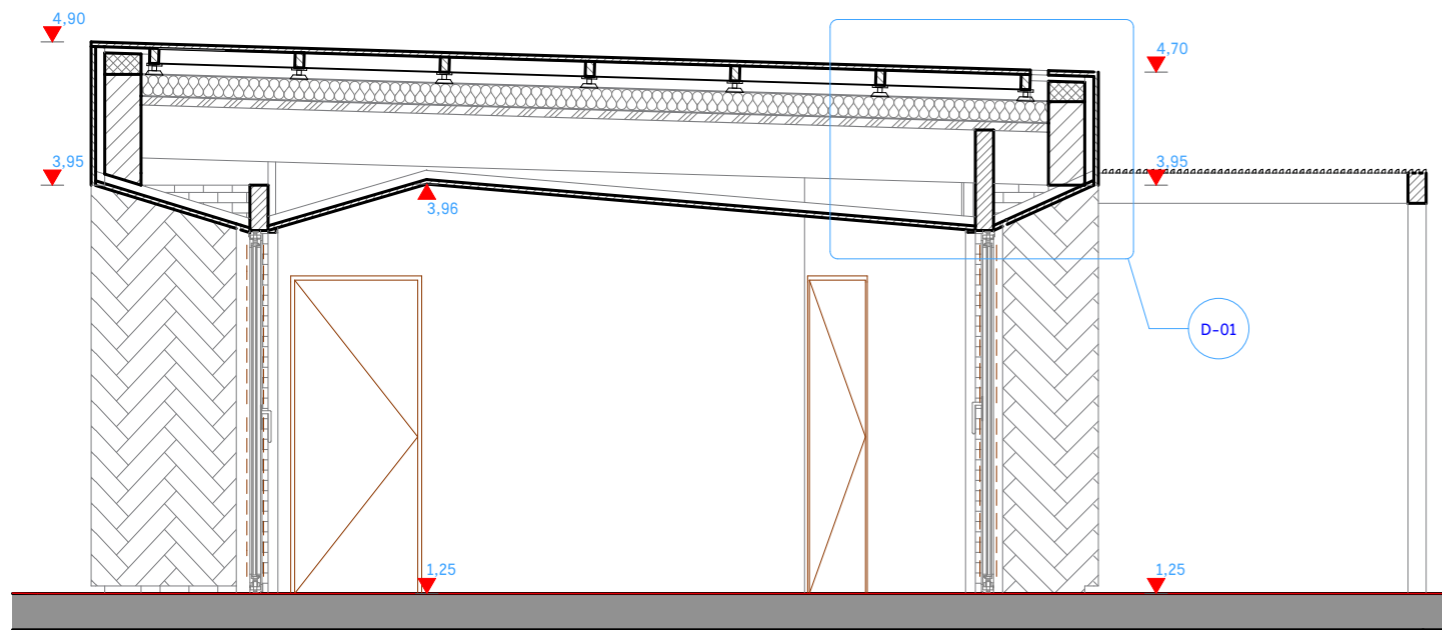
PC 7-2



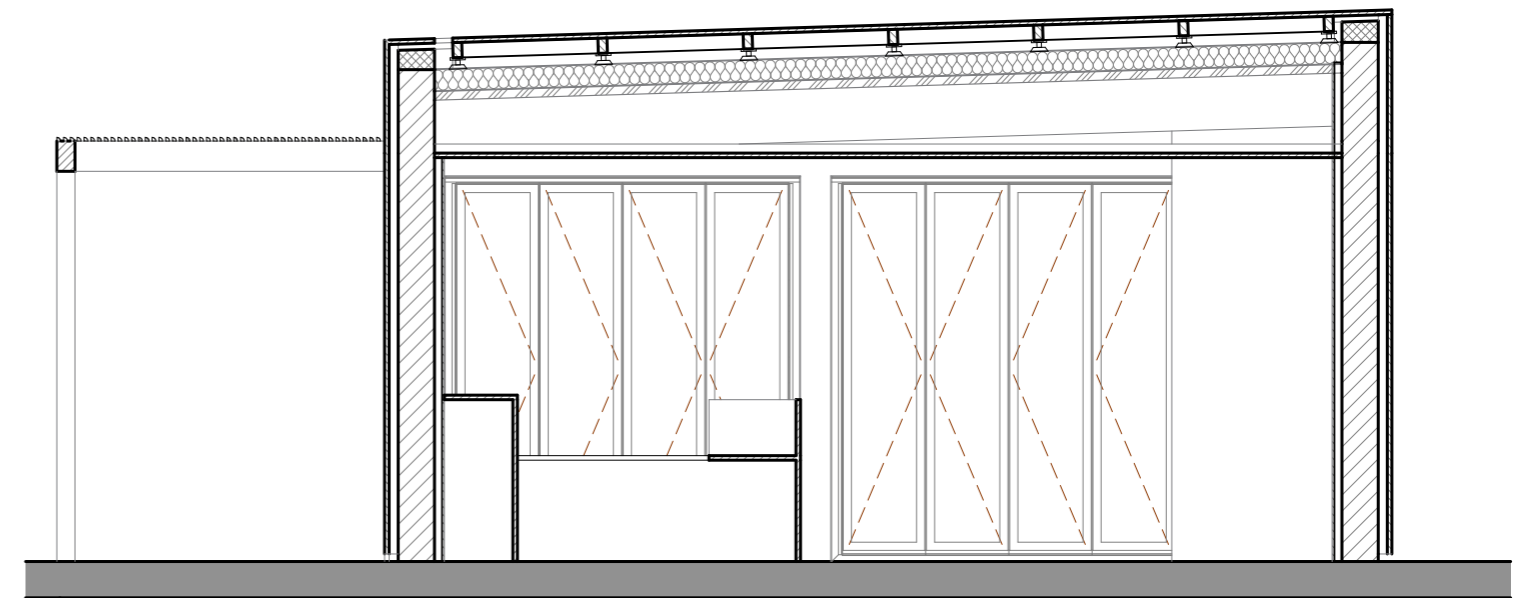


Plan rez-de-chaussée _ Etat des lieux_ Echelle 1/50

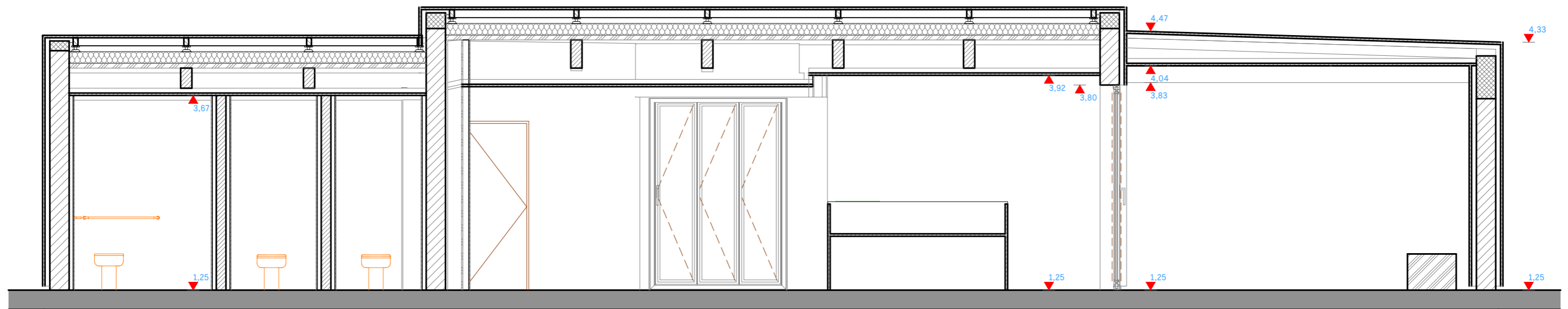




COUPE B1



COUPE B2



COUPE A